

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2018

Présents : LEGERET Isabelle, SANGAY Valérie, MENIGON Jean-François, HAUTIN Patrick, CHOPINEAU Aurélien, DERBIER Cédric.

Absents excusés : FOUCHER Estelle, LE GALCHER Yann, TURPAULT Jean-François.

Absent : GODON Christophe

Monsieur HAUTIN Patrick est élu secrétaire de séance

Objet : DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2018

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations.

Après délibération les subventions suivantes sont accordées :

- AFSEP (sclérose en plaques) 50€ (à l'unanimité)
- Gym Réveil 100 € (à l'unanimité)
- AFM (myopathies) 50 € (à l'unanimité)
- Association des paralysés de France 50 € (à l'unanimité)
- Secours populaire Français 50 € (à l'unanimité)
- Facilavie 50 € (4 pour, 1abstention, 1 contre)
- Association des amis de la bibliothèque 50 € (à l'unanimité)
- Musée de la Poteries de La Borne 50 € (à l'unanimité)
- Association sportive du collège 100 € (à l'unanimité)
- Amicale des sapeurs-pompiers de Veaugues 100 € (à l'unanimité)
- LES RESTAURANTS DU CŒUR 50 € (à l'unanimité)
- Collège d'Henrichemont (voyage scolaire – 3 enfants) décision reportée à la prochaine séance, demande de renseignements complémentaires
- DDEN Bourges Nord 0 € (4 contre 2 abstentions)
- Ligue contre le Cancer (Sancerre) 50 € (à l'unanimité)
- ACLN (Association Culture Loisirs Neuvy) 220 €
- Le Dos vert Neuvy 400 € (à l'unanimité)
- Association « Autour de la Cathédrale Jean LINARD » de Neuvy 500 € (à l'unanimité)
- Association des parents d'élèves « Les Ch'tiots », décision reportée à la prochaine séance, demande de renseignements complémentaires

Objet : Choix du logo pour la commune

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal les travaux de Madame MAITREPIERRE concernant le logo de la commune. Après délibération le logo suivant a été choisi (3 voix pour la proposition N°2, 1 voix pour la proposition N° 7, 1 voix pour la proposition N°1, 1 abstention)



Objet : Délibération concernant le diagnostic du réseau collectif d'assainissement

Madame Le Maire donne les résultats de l'appel d'offres concernant le diagnostic du réseau d'assainissement collectif du bourg.

Elle fait part de l'analyse des offres par l'ingénierie des territoires, elle propose de retenir l'offre d'INFRALIM au vu des critères mentionnés dans l'appel d'offres.

	AQUA PRESERV'	IRH	INFRALIM	UTILITIES PERFORMANCE	LARBRE INGENIERIE
Tranche ferme	21 140,57 €	34 123,00 €	14 620,00 €	18 500,00 €	16 150,00 €
Tranche optionnelle 1 : réalisation d'une deuxième campagne de mesure	2 670,97 €	7 630,00 €	2 690,00 €	4 800,00 €	4 000 €
Tranche optionnelle 2 : révision du zonage d'assainissement	4 300,00 €	5 640,00 €	2 200,00 €	1 700,00 €	2 400,00 €
Prix global de la prestation en € HT	28 111,54 €	47 393,00 €	19 510,00 €	25 000,00 €	22 550,00 €
Note Prix des prestations (40 points)	27,76 points	16,47 points	40 points	31,22 points	34,61 points

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de suivre les propositions du bureau d'étude (à l'unanimité)

Une demande de subvention a été formulées auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne, de ce fait la signature du marché sera effectuée après accord de la subvention.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet : ETANG

Madame Le Maire expose le projet de l'étang proposé par l'atelier passages. Cette étude a été effectuée après diverses réunions avec les associations et les élus.

Après délibération il est souhaité que Mr LE GALCHER se rapproche du Maître d'œuvre afin de lui donner les dernières mises à jour pour que l'avant-projet définitif puisse être élaboré.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 25 % peut être obtenue au niveau de la Région via le Syndicat de Pays de Bourges, elle va solliciter également une aide financière auprès des fonds Européen via le Pays Sancerre Sologne